

**SERVICE ENFANCE JEUNESSE**

11, rue de La Mairie

FONTAINE-GUERIN

49250 LES BOIS D'ANJOU

Tel : 06.46.18.53.39

Mail : enfance.jeunesse@boisdanjou.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION**- ACCUEIL DE LOISIRS
DU MERCREDI -**

Année scolaire 2018 / 2019

NOM : _____

PRÉNOM : _____

GARÇON FILLE DATE DE NAISSANCE : _____

COMMUNE : _____

ECOLE : _____ Classe 2018-2019 : _____

1 – RESPONSABLE(S) DE L'ENFANT

	RESPONSABLE 1	RESPONSABLE 2
Parenté		
NOM		
Prénom		
Adresse		
Code postal et Ville		
Tél. Fixe		
Tél. Mobile		
Courriel		
Profession		
Nom, adresse et téléphone de l'employeur		

2 – SITUATION DE FAMILLE Marié Séparé Divorcé Vie Maritale Célibataire Veuf(ve) PACS

	Responsable 1	Responsable 2
En cas de séparation, divorce, garde alternée et litiges familiaux, quel parent a la garde de l'enfant, joindre obligatoirement un justificatif (jugement)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autorité parentale exercé par :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A qui doit-on adresser les factures des Services Périscolaires (restauration, accueils périscolaires, accueil du mercredi)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3 – AUTORISATION

PERSONNES AUTORISEES OU INTERDITES A VENIR CHERCHER L'ENFANT + personnes autorisées à être appelées en cas d'urgence					
Autorisée	Interdite	NOM - Prénom	Téléphone	Lien avec l'enfant	Appel en cas d'urgence
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>

4 – PAIEMENT

Souhaitez-vous le prélèvement automatique : Oui non

(Si oui, un document SEPA vous sera remis. Il sera à renvoyer signé au Service)

1 – Pour les familles allocataires de la CAF, le secrétariat est habilité à consulter les quotients familiaux.

Numéro d'allocataire :

2 – Pour les familles allocataires de la MSA, joindre l'attestation papier.

En l'absence de votre numéro d'allocataire, il vous sera appliqué le quotient familial le plus fort (soit + de 1036).

6- AUTORISATIONS

J'autorise mon enfant :

- à participer aux activités, même hors de la commune (sortie) : oui non
- à participer aux baignades surveillées dans le cadre d'une activité : oui non
- à être transporté en véhicule de service (rapatriement) et car de location : oui non
- à **quitter seul** le service périscolaire ou l'accueil du mercredi (à partir du CE1) oui non

7 – AUTORISATION DE REPRESENTATION ET REPRODUCTION DE L'IMAGE

Je soussignéreprésentant légal de :
..... autorise les services municipaux à photographier mon enfant dans le cadre des activités péri et extrascolaire, et à publier les photos et vidéo sur les différents supports de communication de la commune des BOIS D'ANJOU : journal municipal, dépliant, flyer, presse, site internet de la ville. Cette autorisation est consentie à des fins exclusives d'information.

8 - PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE AU DOSSIER

- Photocopie des pages « vaccinations » du carnet de santé
- Justificatif du quotient familial daté de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance responsabilité civile extrascolaire de l'année en cours
- Relevé d'identité bancaire, si vous souhaitez un prélèvement automatique
- En cas de séparation, photocopie du jugement et calendrier des gardes alternées

INSCRIPTIONS ACCUEIL DE LOSIRS DU MERCREDI – année scolaire 2018 - 2019

Document à rendre au plus tard le vendredi 14 juillet 2018

Durant l'année scolaire 2018 – 2019, l'accueil de loisirs sera implanté à l'école de FONTAINE-GUERIN.

Cochez les réservations souhaitées :

- Mon enfant participera à l'accueil de loisirs **tous les mercredis** :
- À l'année : Matin Repas après-midi
- Ou sur la première période (du 05/09 au 17/10/2018) : Matin Repas après-midi

- Mon enfant participera à l'accueil de loisirs de façon occasionnelle
(Dans ce cas, entourez les créneaux et repas souhaités jusqu'aux vacances d'octobre)

	SEPTEMBRE				OCTOBRE		
	5	12	19	26	3	10	17
Matin							
Repas							
Après-midi							